



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 30
Voix favorables : 30
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16/03/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 27

Relative au complément aux tarifs de formation continue (hors FOAD, hors TSM) pour
2021-2022

Vu le code de l'éducation, notamment son article D 714-62,

Le conseil d'administration, **après en avoir délibéré, décide :**

Article unique

Le complément aux tarifs 2021-2022 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente délibération, est adopté.

Le président du conseil d'administration,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'HK'.

Hugues Kenfack

ANNEXE

COMPLEMENT AUX TARIFS 2021-2022 FORMATION CONTINUE (hors TSM et service de la FOAD)

INTITULE	FRAIS DE FORMATION
Formation « e-médiation » - dispensée en distanciel	2 500 €
Tarif spécifique pour les titulaires ou les stagiaires en cours du DU «Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale»	2 000 €
Formation préparatoire à la demande de certification DPO – dispensée en présentiel	2 000 €
Training Médiation	400 €
Tarif spécifique pour les titulaires ou les stagiaires en cours du DU «Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale»	300 €
DU « Conduire et animer la Transition des Territoires	2 800 €
DU « Droit pénitentiaire »	3 200 €
Licence « Juriste de copropriété »	6 000 €